

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 20 mai 2025, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Simon Angers District 1
Monsieur le conseiller Alain Daigle District 2
Madame la conseillère Marie-France Beaudry District 3
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier District 4
Monsieur le conseiller Yvon Pepin District 5
Madame la conseillère Amélie Fournier District 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire suppléant Stéphane Lussier.

Absent (s) : Madame la mairesse Sylvie Beauregard

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme Julie Lamarche, OMA, greffière, Mme Josée Tassé, CPA, OMA, trésorière et M. Marc-Antoine Dunlavey, urbaniste.

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

247-05-2025

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

Que la séance soit déclarée ouverte à 19h31.

Adoptée à l'unanimité

248-05-2025

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié avec l'ajout du point 13.1, le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2025
 - 4.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2025
- 5. AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1 Direction générale

- 6.2 **Finances et trésorerie**
- 6.3 **Greffe et affaires juridiques**
- 7. **RÉGLEMENTATION**
 - 7.1 Adoption du second projet du Règlement numéro 1841-50-2025 modifiant le règlement de zonage 1841 afin d'apporter des modifications aux dispositions environnementales suivantes : plantation, abattage, aménagement des espaces verts, potagers, protection du couvert forestier, revégétalisation, ainsi qu'à certaines dispositions spécifiques relatives aux stationnements, aux bâtiments jumelés et en rangée et à l'emprise au sol d'un bâtiment industriel
 - 7.2 Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1927-01-2025 modifiant le règlement numéro 1927 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la ville pour l'année 2025
- 8. **AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 8 avril 2025
 - 8.2 Demande d'approbation de PIIA 2025-032 / 132 et 136 rue Albert-Millaire
 - 8.3 Autorisation de dépenses et affectation du fonds d'administration générale - Système GPS avec récepteur
 - 8.4 Demande d'aide financière - Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) - Boulevard J.-André-Deragon
 - 8.5 Désignation de fonctionnaires désignés pour l'application du Règlement numéro 1926 concernant un contrôle provisoire sur les interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du réseau d'égout unitaire
 - 8.6 Autorisation de signature d'une entente relative aux mesures compensatoires relativement à la séparation des réseaux d'égout sanitaire et pluvial - Construction du Centre de la petite enfance Les Tisserands - Lot 6 587 939 - rue Laurier
 - 8.7 Octroi de contrat pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux pour le réaménagement du corridor actif du boulevard J.-André-Deragon
- 9. **INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**
 - 9.1 Octroi de contrat pour l'achat de deux groupe électrogène et inverseurs automatique pour le Service des infrastructures et des immobilisations en mode gré à gré
 - 9.2 Adjudication d'un contrat pour la réfection du poste de pompage Mair (PP-5)
- 10. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 10.1 Reconnaissance des organismes et partenaires
 - 10.2 Aide financière 2025 - Comité vert
 - 10.3 Aide financière 2025 - Club de curling Cowansville
 - 10.4 Autorisation de fermeture de rues - École Curé-A.-Petit
- 11. **SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**
- 12. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 12.1 Dépôt de la liste du mouvement de personnel
 - 12.2 Embauche d'un(e) Surveillant-sauveteur - Service des loisirs et de la culture
- 13. **AFFAIRES NOUVELLES**
 - 13.1 Mesure disciplinaire – RH 2025-01
- 14. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 15. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée à l'unanimité.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions est tenue tel que requis par la loi. Un citoyen questionne les membres du conseil.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

249-05-2025

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2025

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2025, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2025.

Adoptée à l'unanimité

250-05-2025

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2025

Considérant que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 mai 2025, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2025.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Direction générale

Finances et trésorerie

Greffe et affaires juridiques

RÈGLEMENTATION

251-05-2025

Adoption du second projet du Règlement numéro 1841-50-2025 modifiant le règlement de zonage 1841 afin d'apporter des modifications aux dispositions environnementales suivantes : plantation, abattage, aménagement des espaces verts, potagers, protection du couvert forestier, revégétalisation, ainsi qu'à certaines dispositions spécifiques relatives aux stationnements, aux bâtiments jumelés et en rangée et à l'emprise au sol d'un bâtiment industriel

Considérant que la Ville de Cowansville a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), de modifier son règlement de de zonage;

Considérant que les pratiques en urbanisme et en aménagement du territoire évoluent constamment et que la ville souhaite bonifier le règlement de zonage actuel;

Considérant que ce règlement vise à mettre à jour certaines dispositions du règlement de zonage 1841 afin de répondre aux enjeux liés aux changements climatiques et d'améliorer la qualité de vie des citoyens, en encadrant notamment la plantation, l'abattage, l'aménagement des espaces verts, les jardins potagers, les aires de stationnement, ainsi que la revégétalisation et la protection du couvert forestier, tout en apportant des modifications à certaines dispositions spécifiques concernant les bâtiments jumelés et en rangée, ainsi que l'emprise au sol des bâtiments industriels;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été régulièrement donné à la séance du 17 mars 2025 sous la résolution numéro 128-03-2025;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 22 avril 2025 sous la résolution numéro 193-04-2025;

Considérant que ce projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 23 avril 2025;

Considérant que des changements ont été apportés entre le premier et le second projet, notamment en ce qui concerne l'article 22 relatif à l'emprise au sol d'un bâtiment industriel, où le coefficient minimal d'emprise au sol a été modifié, passant de 0,20 à 0,15, ainsi que des reformulations apportées à l'article 18 concernant les potagers, visant à clarifier certaines dispositions;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'adopter le second projet du règlement numéro 1841-50-2025 modifiant le règlement de zonage 1841 afin d'apporter des modifications aux dispositions environnementales suivantes : plantation, abattage, aménagement des espaces verts, potagers, protection du couvert forestier, revégétalisation, ainsi qu'à certaines dispositions spécifiques relatives aux stationnements, aux bâtiments jumelés et en rangée et à l'emprise au sol d'un bâtiment industriel.

Adoptée à l'unanimité

252-05-2025

Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1927-01-2025 modifiant le règlement numéro 1927 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la ville pour l'année 2025

Monsieur le conseiller Simon Angers, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1927-01-2025 modifiant le règlement numéro 1927 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la ville pour l'année 2025*.

Ce règlement a pour objet de prévoir les tarifs mentionnés à la politique d'application du règlement numéro 1926 concernant un contrôle provisoire sur les interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du réseau d'égout sanitaire.

Monsieur le conseiller Simon Angers dépose le projet de *Règlement numéro 1927-01-2025 modifiant le règlement numéro 1927 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la ville pour l'année 2025*.

AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

253-05-2025

Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 8 avril 2025

Considérant la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 avril 2025;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 8 avril 2025.

Adoptée à l'unanimité

254-05-2025

Demande d'approbation de PIIA 2025-032 / 132 et 136 rue Albert-Millaire

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 6 mai 2025;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2025-032 / 132 et 136 rue Albert-Millaire » datés du 6 mai 2025, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2025-032 relative aux propriétés sises au 132 et 136 rue Albert-Millaire, lots 6 585 589 et 6 585 590 du cadastre du Québec, de manière à permettre une modification touchant les entrées charretières des habitations multifamiliales de 4 logements, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

255-05-2025

Autorisation de dépenses et affectation du fonds d'administration générale - Système GPS avec récepteur

Considérant qu'il est requis de remplacer la station GPS du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, qui n'est plus fonctionnelle;

Considérant les demandes de prix pour une station GPS, le tout conformément au *Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle*;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'autoriser une dépense estimée à 20 000 \$ pour l'acquisition d'une station GPS par le Service de l'aménagement urbain et de l'environnement.

D'autoriser une affectation du fonds général aux activités d'investissements pour le paiement de cette dépense.

D'autoriser le directeur de l'aménagement urbain et de l'environnement à signer la soumission ou tout autre document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

256-05-2025

Demande d'aide financière - Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) - Boulevard J.-André-Deragon

Considérant que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

Considérant que la Ville de Cowansville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Considérant que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 910 000 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 455 000 \$;

Considérant que la Ville de Cowansville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière et de confirmer avoir lu et compris les modalités d'application du programme.

De confirmer l'engagement de la Ville à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

De certifier que M. Marc-Antoine Dunlavey, directeur du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, est dûment autorisé ou autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

D'autoriser le directeur du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement à signer tout document visant à donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

257-05-2025

Désignation de fonctionnaires désignés pour l'application du Règlement numéro 1926 concernant un contrôle provisoire sur les interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du réseau d'égout unitaire

Considérant que pour l'application du *Règlement numéro 1926 concernant un contrôle provisoire sur les interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du réseau d'égout unitaire*, tout fonctionnaire doit être désigné par résolution du Conseil, tel que prévu à son article 4;

Considérant que le règlement numéro 1926 est en vigueur depuis le 7 août 2024;

Considérant qu'en vertu des dispositions de la réglementation municipale, le conseil municipal peut nommer par résolution les personnes chargées de l'administration et l'application de ce règlement;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De désigner Claude Lalonde, directeur général, et Marc-Antoine Dunlavey, directeur du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, pour l'administration, l'application et l'émission de constats d'infractions pour le *Règlement numéro 1926 concernant un contrôle provisoire sur les interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du réseau d'égout unitaire.*

Adoptée à l'unanimité

258-05-2025

Autorisation de signature d'une entente relative aux mesures compensatoires relativement à la séparation des réseaux d'égout sanitaire et pluvial - Construction du Centre de la petite enfance Les Tisserands - Lot 6 587 939 - rue Laurier

Considérant que le CPE des Tisserands construit une nouvelle garderie adjacente à celle existante sur la rue Laurier;

Considérant qu'en vertu du *Règlement numéro 1926 concernant un contrôle provisoire sur les interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du réseau d'égout unitaire*, le bâtiment doit être desservi par un réseau d'égout séparé, soit un réseau d'égout sanitaire et un réseau d'égout pluvial;

Considérant que le CPE des Tisserands s'engage à procéder à des travaux d'infrastructures afin de séparer les réseaux d'égouts pluvial et sanitaire;

Considérant que le projet nécessite la signature d'une entente à intervenir entre la Ville et le promoteur préalablement à l'exécution des travaux;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'entériner l'entente avec le Centre de la petite enfance Les Tisserands pour les travaux de séparation des réseaux d'égouts pluvial et sanitaire au 118, rue Laurier et l'immeuble adjacent, soit le lot 6 587 939.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative aux mesures compensatoires, telle que soumise au soutien de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

259-05-2025

Octroi de contrat pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux pour le réaménagement du corridor actif du boulevard J.-André-Deragon

Considérant que le réaménagement du corridor actif du boulevard J.-André-Deragon est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2025-2026-2027 de la Ville;

Considérant l'article 8.1 du Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées par le Service de l'aménagement urbain et de l'environnement;

Considérant la demande du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement déposée afin d'autoriser l'octroi du contrat en utilisant le mode de passation gré à gré;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'autoriser l'octroi du contrat de gré à gré pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux pour le réaménagement du corridor actif du boulevard J.-André-Deragon, pour un montant de 50 129,10\$, taxes incluses, à St-Georges Structures et civil.

D'autoriser le directeur du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement à signer tout document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

De puiser les deniers requis aux fins de la présente dépense à même le surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité

INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

260-05-2025

Octroi de contrat pour l'achat de deux groupe électrogène et inverseurs automatique pour le Service des infrastructures et des immobilisations en mode gré à gré

Considérant que le Service des infrastructures et des immobilisations désire faire l'installation de 2 groupes électrogène aux postes de pompage des rues Hillcrest et Promenade du lac;

Considérant l'article 8.1 du Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées par le Service des infrastructures et des immobilisations,

Considérant la demande du Service des infrastructures et des immobilisations déposées afin d'autoriser l'octroi du contrat en utilisant le mode de passation gré à gré;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'autoriser l'octroi du contrat de gré à gré pour l'achat de deux groupes électrogènes et inverseurs automatiques, pour un montant de 104 574,36 \$, taxes incluses, à Drumco énergie.

D'autoriser le chef de division aux immobilisations à signer tout document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

De puiser les deniers requis aux fins de la présente dépense conformément à la résolution 166-04-2025 intitulée « Autorisation de dépenses - Achat et installation de deux génératrices fixes (poste de pompage Hillcrest et Promenade du lac) »

Adoptée à l'unanimité

261-05-2025

Adjudication d'un contrat pour la réfection du poste de pompage Mair (PP-5)

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres public pour la réfection du poste de pompage Mair (PP-5) (appel d'offres no 05-INF-P-25), tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant que cinq (5) soumissionnaires ont déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix total (taxes incluses)</u>
Pégase construction inc	1 355 055,66 \$
Filtrum Construction	1 423 965,38 \$
Nordmec Construction inc.	1 427 635,53 \$
Turcotte (1989) inc.	1 457 060,93 \$
Construction Deric inc.	1 674 029,10 \$

Considérant qu'après analyse, toutes les soumissions se sont avérées conformes aux exigences spécifiées aux documents d'appel d'offres;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adjuger le contrat pour la réfection du poste de pompage Mair (PP-5) (appel d'offres no 05-INF-P-25) au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Pégase Construction inc., pour un montant total de 1 355 055,66 \$ taxes incluses, le tout, aux conditions prévues dans les documents d'appels d'offres.

De puiser les deniers requis aux fins du présent contrat, y incluant tout avenant, conformément à la résolution numéro 163-04-2025 adoptée le 1^{er} avril 2025 intitulée « Autorisation de dépenses - Remplacement des équipements de pompage au poste Mair ».

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS ET CULTURE

262-05-2025

Reconnaissance des organismes et partenaires

Considérant que des organismes et partenaires ont déposé une demande de reconnaissance à la Ville;

Considérant que le comité d'analyse s'est rencontré le 17 avril 2025 pour évaluer ces demandes;

Considérant que le comité recommande de reconnaître les organismes et partenaires suivants à titre de collaborateurs:

- CALACS des rivières Haute-Yamaska Brome-Missisquoi
- Kin-Ball Richelieu-Yamaska

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

De reconnaître les organismes et partenaires suivants à titre de collaborateurs:

- CALACS des rivières Haute-Yamaska Brome-Missisquoi
- Kin-Ball Richelieu-Yamaska

Le tout conformément à la *Politique de reconnaissance des partenaires et organismes de la Ville de Cowansville*.

Adoptée à l'unanimité

263-05-2025

Aide financière 2025 - Comité vert

Considérant que Comité vert est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que Comité vert a pour mission de diminuer l'empreinte écologique de notre ville et de protéger notre environnement;

Considérant qu'une demande d'aide financière est déposée par Comité vert au comité chargé de l'application de la Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'accorder une aide financière au Comité vert, soit un montant de 2 400 \$ pour le déploiement du projet fruitier et du projet des boîtes de culture en 2025.

Adoptée à l'unanimité

264-05-2025

Aide financière 2025 - Club de curling Cowansville

Considérant que Club de curling Cowansville est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que Club de curling Cowansville a pour mission de promouvoir et développer le sport de curling à Cowansville et dans la région;

Considérant qu'une demande d'aide financière est déposée par Club de curling Cowansville au comité chargé de l'application de la Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant la recommandation du comité au conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'accorder une aide financière au Club de curling Cowansville, soit 50% du coût des travaux pour un montant maximal de 25 000 \$, le tout conditionnel à la réalisation des travaux d'installation d'un déshumidificateur et sur présentation des factures finales.

Adoptée à l'unanimité

265-05-2025

Autorisation de fermeture de rues - École Curé-A.-Petit

Considérant la demande d'autorisation présentée par l'école Curé-A.-Petit afin de tenir 2 événements sportifs à proximité de leur établissement;

Considérant que la Ville souhaite encourager les événements sportifs dans les écoles;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'autoriser la fermeture de la rue Breault, le mercredi 28 mai de 9h15 à 11h15.

D'autoriser la fermeture des rues Breault, Rodrigue, Barker et Québec, le vendredi 13 juin de 13h00 à 14h45.

D'apporter un soutien technique à cette activité afin de sécuriser les lieux.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**RESSOURCES HUMAINES**

266-05-2025

Dépôt de la liste du mouvement de personnel

Considérant le *Règlement numéro 1919 en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires* actuellement en vigueur et plus spécifiquement la section 4 portant sur la délégation du pouvoir d'embauche et nomination d'un employé salarié;

Considérant les mouvements de personnel autorisés par le directeur général et/ou la directrice des ressources humaines pour le mois d'avril 2025;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'accepter et de ratifier la liste du mouvement de personnel déposée par la directrice des ressources humaines pour le mois d'avril 2025.

Adoptée à l'unanimité

267-05-2025

Embauche d'un(e) Surveillant-sauveteur - Service des loisirs et de la culture

Considérant l'analyse des besoins grandissants au Service des loisirs et de la culture;

Considérant que l'embauche est nécessaire pour combler l'horaire du secteur aquatique;

Considérant que Maylia Dalpé rencontre toutes les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la convention collective du Syndicat des employé(e)s de piscine et plans d'eau de la ville de Cowansville (CSN) en vigueur, la candidate retenue est assujettie à une période d'essai et est rémunérée selon la grille des salaires de ladite convention;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De procéder à l'embauche de Maylia Dalpé à titre de « Surveillant-sauveteur » à compter du 24 juin 2025, poste syndiqué permanent, conditionnel à la réussite d'une période d'essai de 240 heures et suivant les conditions prévues à la convention collective du Syndicat des employé(e)s de piscines et plans d'eau de la Ville de Cowansville (CSN) en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES NOUVELLES

268-05-2025

Mesure disciplinaire – RH 2025-01

Considérant les récents événements énoncés au rapport RH 2025-01 soumis au soutien de la présente résolution;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'appliquer une suspension sans solde de 7 jours pour l'employé concerné.

De mandater Justine Brousseau pour procéder au traitement de ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les membres du conseil ont reçu copie et pris connaissance des documents suivants :

- Procès-verbal de la séance du comité de démolition du 8 avril 2025;
- Décision du ministre des Finances afin d'adjuger l'émission des obligations de la Ville de Cowansville au montant de 2 000 000 \$;
- Rapport annuel relatif à l'application du Règlement de gestion contractuelle pour l'année 2024.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions est tenue. Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

269-05-2025

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé de Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

Que la séance soit levée à 19h54.

Adoptée à l'unanimité

Stéphane Lussier, maire suppléant

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, le maire suppléant indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.